

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17-07-2014

L'an deux mille quatorze, le 17 juillet, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12-07-2014

Étaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, Dominique LEFRANC-DESMONS, André BEAUGENDRE, Bruno GUILLET, Perrine OIRY, Patrice BAERT, Laëtitia CHATRY et Carole ROCHETEAU.

Laurent PREAULT, Valérie JOLLY qui a donné pouvoir à Perrine OIRY, Elodie COUTAND, Sèverine BOURGET qui a donné pouvoir à André BEAUGENDRE, Emmanuel VALOT, Jérôme QUINT et Claude MORANDEAU étaient absents et excusés.

Perrine OIRY a été élue secrétaire de séance.

Documentation remise dans les dossiers : néant

DELIBERATIONS PRISES

1. Devis pour le remplacement de la passerelle à Douin conjointement avec Aizenay

3 devis ont été demandés pour refaire la passerelle à Douin avec une structure en acier recouverte de bois :

- Maurice GUILBAUD de La Chapelle-Palluau : 7 167.95 €
- Joslain charpente menuiserie à Aizenay : 8 516.51 €
- Arbo créa d'Aizenay : 5 923.58 €

Les frais sont pris en charge pour moitié avec la commune d'Aizenay. Le Conseil municipal choisit Maurice GUILBAUD

2. Devis pour des travaux de voirie aux Athuis

3 devis ont été demandés :

- Blanloeil de Clisson : 9 516 €
- Sedep d'Aizenay : 8 015.40 €
- G.T.P. de Saint Gilles Croix de Vie : 9 226.80 €

Le Conseil Municipal choisit l'entreprise SEDEP d'Aizenay.

3. Institution d'un droit de place et (ou) d'une redevance d'occupation du domaine public pour les marchands ambulants

Suite à la pose d'une borne électrique place de l'église pour l'alimentation en électricité des commerces ambulants il est nécessaire de créer un droit de place ou une redevance d'occupation du domaine public. Le conseil municipal décide d'instituer :

- un droit de place mensuel pour 1 fois par semaine avec électricité : 15€ et sans électricité 10€.
- un droit de place occasionnel à la journée avec ou sans électricité pour 5€

A chaque demande il faudra rédiger un arrêté d'occupation du domaine public.

4. Devis pour la réfection du plancher au local de stockage du comité des fêtes

2 devis ont été demandés pour la fourniture sachant que Marc RECULEAU effectuera les travaux :

- Vendée matériaux : 993.09 €
- BMD : 775.90 €

Le conseil municipal choisit l'entreprise BMD

5. Devis pour l'achat d'extincteurs

Suite à l'entretien annuel des extincteurs, l'entreprise VPI propose :

- Un extincteur supplémentaire à la bibliothèque pour 81 €
- Fourniture d'extincteurs neufs en lieu et place de la visite décennale : 434.40 €

Le conseil municipal émet un avis favorable

6. Devis pour l'entretien ou le changement des poteaux incendie

Suite à l'entretien annuel des poteaux incendie par la saur, un devis de 2 838.31 € a été remis pour la réparation, la peinture et le remplacement du poteau incendie n° 6 : le conseil municipal émet un avis favorable

7. Lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin

- Informer la population par des flyers qui seront distribués dans chaque boîte aux lettres

- Inscription en mairie des administrés intéressés jusqu'au 15 août
- Emission d'un arrêté municipal pour encadrer cette lutte

8. Lutte collective contre les rongeurs

Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 0.30 € le kg
Le conditionnement pour 2014 est :

- Boîte de 1.5 kg : 15.55 €
- Sac de 25 kg pour les professionnels : 82.50 €

Des flyers seront distribués dans chaque boîte aux lettres et les administrés doivent passer un bon de commande en mairie avant le 13-09-2014 et la livraison se fera du 6 au 17-10-2014

9. Convention pour la participation financière pour le fonctionnement du centre de loisirs

Le site est partagé entre St Etienne du Bois et Palluau.

La participation sera calculée : pour 50 % sur le nombre d'habitants de la commune et 50% sur la fréquentation aux activités.

Une navette entre les deux sites est mise en place. Le coût de ce transport est estimé à 12 000 € dont la moitié est prise en charge par la C.A.F. et l'autre est à se partager entre les 5 communes : Palluau, La Chapelle-Palluau, Saint Etienne du Bois, Saint Paul Mont Penit et Grand'Landes.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la signature de la convention.

10. Virement de crédit au budget assainissement pour la rémunération de la saur

Il est nécessaire de faire un virement de crédit suivant :

- 658 : + 567 €
- 2313 : - 567 €

11. Recrutement pour la surveillance de la cour ½ heure par jour

La commission des affaires scolaires propose la candidature de Sandrine Séditch actuellement aide en milieu scolaire d'un enfant handicapé à l'école privée. Le Conseil municipal donne un avis favorable

QUESTIONS DIVERSES

Lettre reçue d'une enfant pour la création d'une association « d'amélioration de la commune »

Dominique DESMONS va répondre en demandant de préciser son projet

Arrêt du dépôt de pain le 9 août et point sur le projet multi-services

Une rencontre avec le cabinet ouest paysages va avoir lieu jeudi 24 juillet 2014 pour la modification du PLU

Point sur l'extension de la lagune

La superficie réservée lors de l'élaboration du P.L.U. est insuffisante : il faut aussi faire une modification du P.L.U. à voir avec le cabinet ouest paysages.

Pique-nique du conseil municipal le 14-09-2014

Point de la commission culturelle

La réunion a eu lieu le 06 juin 2014 : un courrier à chaque président d'association va être adressé pour qu'ils informent des dates de leurs manifestations. Les journées du patrimoine ont lieu à la petite chapelle les 20 et 21 septembre 2014 avec une exposition et un projet de randonnée pédestre.

La prochaine réunion aura lieu le 3 septembre 2014 à laquelle sera conviée Jean-Luc MANCEAU en vue d'organiser une exposition à la salle polyvalente sur le thème du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale.

Commémoration des parachutistes le dimanche 28 septembre

- Messe à La Chapelle-Palluau
- Dépôt de gerbe au monument aux morts
- Vin d'honneur

Prochaine réunion du conseil municipal le 4 septembre 2014

La séance est levée à 23h05